

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Les derniers errements du gouvernement interrogent sur sa vision, ou son absence, pour la France.

Sans mettre sur le même plan des dossiers qui n'ont bien évidemment pas la même portée, les reculades sur la réforme du droit du travail et sur la réforme constitutionnelle de la déchéance de nationalité, ou le soutien d'une ministre à un amendement parlementaire contraire à la position du 1^{er} ministre sur les néonicotinoïdes sont sidérants.

Où est passé le projet pour une France, une France agricole, une France des grandes cultures, qui gagne ? Comment sortir de l'impasse quand on ne sait pas où on va ?

Le chiffre du mois

700 millions, c'est le nombre de sacs jetables distribués chaque année par les grandes surfaces alimentaires. 90 % des sacs « fruits et légumes » sont importés depuis l'Asie mais à partir du 01/01/2017, ils seront remplacés par des sacs en bioplastique français.

MARCHÉS

QUELLES INTENTIONS DE SEMIS POUR 2016/17 ?

Le printemps est arrivé et les regards se tournent désormais vers les semis 2016. Tour du monde des intentions de semis des principaux producteurs de maïs pour la campagne 2016/17.

Les arbitrages économiques sont parfois délicats à faire. En blé, comme en maïs, les cotations sont sous pression. Contrairement à l'année 2014, le ratio de prix du soja par rapport à celui du maïs s'est nettement rétracté sur 2015. Le soja, principale culture de substitution au maïs sur le continent américain présente ainsi moins d'intérêt par rapport à l'an dernier.

Ainsi, aux États-Unis, malgré la faiblesse des cours du maïs, justifiée par des niveaux de stocks records (46,7 Mt selon l'USDA, le plus haut niveau depuis 10 campagnes), les farmers américains se reposent sur des critères techniques. Ils gardent en effet en tête les très bons potentiels du maïs sur les 2 précédentes campagnes avec des rendements moyens de plus de 10,6 t/ha à l'échelle du pays.

Lors de l'outlook conférence forum organisé par l'USDA, l'Administration américaine a évoqué une hausse potentielle des surfaces de l'ordre de 2,3 % (soit environ 800 000 ha), ce qui porterait les surfaces de maïs américain 2016/17 à 36,42 Mha. Ce chiffre demande toutefois à être confirmé, mais la prochaine publication de l'USDA prévue le 31 mars (1^{ère} estimation officielle pour la campagne à venir) pourrait alors donner un nouveau cap aux prix.

Au Brésil, les semis de la safrinha devraient s'élever à 9,7 Mha (soit +2 % par rapport à l'an passé). Au global entre la safra et la safrinha, CONAB estime les surfaces à 15,47 Mha (soit 1,4 % de baisse).

En Argentine, les récoltes viennent de débuter. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le niveau des surfaces 2016, mais la libéralisation du marché et les résultats à l'export de cette fin de campagne laissent présager que le maïs aura le vent en poupe lors des prochains semis.

Du côté de la Mer Noire, les ukrainiens pourraient bien retrouver leur niveau record de surface de 2014 avec 4,5 Mha de maïs cette année. En raison des difficultés d'implanta-

tion des céréales d'hiver, des surfaces se sont libérées pour les cultures de printemps. Si le tournesol semble avoir eu beaucoup de succès localement, les surfaces de maïs devraient cependant augmenter d'environ 300 000 ha.

Les surfaces de maïs devraient suivre leur expansion pour la 5^{ème} année consécutive en Russie avec des intentions à 3 Mha (soit 7 % de plus que l'an dernier).

Enfin en Europe, les perspectives sont à la baisse. Les projections font état d'un recul de 3 % sur l'UE-28, avec des réductions de surface localisées chez les principaux producteurs (France, Roumanie, Hongrie). Comme en Ukraine, le tournesol semble avoir remporté l'adhésion des producteurs hongrois.

En France, les semis de maïs grain sont prévus en baisse de 7 % (-100 000 ha). Ces réductions de surfaces sont notamment concentrées dans les régions les plus assolées (Centre, Poitou-Charentes,...) là où les surfaces des cultures d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, colza) sont en expansion.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'ÉTAU SE RESSERRE

Que ce soit au niveau communautaire ou français, les débats autour des produits phytosanitaires restent extrêmement polémiques, renversant totalement la balance bénéfique/risque, privilégiant une application exacerbée du « sacro-saint » principe de précaution et s'appuyant sur une communication savamment orchestrée par certaines ONG.

Des molécules sur la sellette

Néonicotinoïdes, glyphosate, deux exemples particulièrement emblématiques et qui ont défrayé la chronique ces dernières semaines. Les premiers à l'Assemblée Nationale qui, après un débat en séance publique et à une très faible majorité, se voient interdit d'utilisation à partir du 1^{er} septembre 2018. Si cette interdiction était confirmée au Sénat, cela signifierait pour la production de maïs une fragilisation encore plus importante de la palette des solutions disponibles pour lutter contre les ravageurs du sol. Une nouvelle distorsion de concurrence donc avec les autres producteurs de maïs européens. Et malgré tout sans régler les problématiques de l'apiculture, puisque l'on aborde pas l'ensemble des causes, en particulier sur les problématiques

sanitaires ou les problématiques d'alimentation des pollinisateurs. L'AGPM est d'ailleurs prête à travailler cette dernière question avec les apiculteurs pour trouver des solutions pragmatiques, comme elle l'a déjà fait sur les fiches de bonnes pratiques pour les traitements en floraison.

Concernant le glyphosate, malgré des avis de l'ANSES et de l'EFSA confirmant son classement toxicologique, la pression est forte au Parlement Européen ou dans les États Membres pour ne pas réautoriser cette molécule au niveau communautaire. Utilisée pourtant depuis plus de 40 ans, elle est fondamentale dans de nombreuses stratégies de désherbage et pour lesquelles il n'existe pas d'alternatives efficaces. Elle peut être aussi utilisée dans le cadre de la destruction de couvertures intermédiaires plantes à nitrates (CIPAN) parfois exigées par la directive nitrates. Son retrait conduirait à des impasses techniques sur le terrain et à la génération de nouvelles distorsions de concurrence avec les pays tiers.

Ecophyto 2 : des avancées à petits pas

Sur le volet de l'utilisation, l'Administration persiste et signe dans la Version 2 du plan Ecophyto. Si des hausses ont été enregistrées cette année en termes de NODU et QSA, ces dernières peuvent en partie s'expliquer par le contexte parasitaire de l'année 2013/2014 particulièrement propice aux maladies sur un certain nombre de cultures ou la présence de ravageurs sur d'autres. La question des indicateurs de suivi du plan reste centrale pour l'AGPM car ils doivent évoluer vers une solution plus pragmatique. Le Ministre a fait preuve d'ouverture sur cette question sous réserve que le panier d'indicateurs proposé par la Profession puisse être techniquement et scientifiquement validé. De nouvelles rencontres sont donc prévues pour affiner le dispositif. Sur l'épineux dossier des CEPP, le Gouvernement souhaite maintenir leur expérimentation dès juillet prochain. La Profession préfère quant à elle un dispositif qui joue un rôle de « catalyseur » de diffusion de pratiques innovantes. Les négociations se poursuivent donc.

Des discussions qui n'en finissent pas

La tendance est claire, les débats autour de la protection des cultures et des produits phytosanitaires ne s'arrêteront pas avec les néonicotinoïdes, le glyphosate ou le plan Ecophyto. Pour l'AGPM, la situation actuelle démontre que la profession doit s'interroger sur sa stratégie en alliant communication, technique et lobbying afin de pouvoir être plus audible sur ce dossier majeur pour l'avenir de l'agriculture française qui ne sera pas sauvée par la seule agroécologie ou autre approche bio bobo !

BIOCARBURANTS, BIOENERGIES

SUR L'ÉTABLI DE L'UE

La stratégie européenne pour l'Union de l'énergie et le climat fait partie des dix priorités de la Commission Juncker. Elle doit rendre l'énergie plus sûre, abordable et durable. Elle s'inscrit dans le cadre de la communication sur le climat et l'énergie de 2014 de la Commission européenne qui a conduit à définir les objectifs de l'UE-28 pour 2030 : 40 % de réduction de

gaz à effet de serre et une part d'énergies renouvelables de 27 %. La répartition entre les États membres des efforts de décarbonisation des énergies et des secteurs d'activité, dont l'agriculture, et la contribution des bioénergies sont au cœur du programme de travail 2016 de la Commission européenne.

Des orientations fixées en 2016

La Commission prévoit de publier un paquet estival contenant des propositions relatives à la répartition des efforts de réduction de gaz à effet de serre entre les pays, sur les modalités d'intégration des émissions liées aux usages des terres, leurs changements et à la forêt, ainsi qu'une communication sur la décarbonisation des transports. Cette dernière, dont la sortie est avancée d'un an, est centrée sur l'efficacité énergétique, l'électrification, et contiendra un plan d'action pour les biocarburants avancés, et les carburants alternatifs.

En fin d'année, la Commission européenne publiera ses propositions sur une nouvelle directive énergies renouvelables pour 2030 et sur la durabilité des bioénergies. Les consultations publiques sur les deux points ont été lancées.

Des ambitions en trompe l'œil ?

Les propositions et réflexions en cours vont dans le sens d'une renationalisation des choix des mix énergétiques, en supprimant notamment l'objectif spécifique aux transports, commun à tous les États membres jusqu'en 2020, et d'un renforcement des critères de durabilité sur les biomasses agricoles et forestières pour justifier leur utilisation pour produire de l'énergie. L'AGPM estime que ces orientations réduisent encore la visibilité de la contribution aux objectifs de l'UE des bioénergies et biocarburants, déjà mis à mal avec la directive sur le changement d'affectation des sols indirects.

L'AGPM estime en particulier que la communication sur la décarbonisation du secteur des transports propose de lui assigner un objectif spécifique ambitieux vis-à-vis des gaz à effet de serre et des énergies renouvelables, faisant mention explicitement de la contribution de tous les biocarburants, y compris de 1^{ère} génération. La renationalisation des choix énergétiques ne peut conduire à une réduction de l'effort de réduction des GES dans ce secteur au détriment des autres, notamment l'agriculture.

La bioéconomie solution pour l'Union de l'Énergie

L'AGPM pense que l'Union de l'Énergie doit être un levier majeur pour le développement de la bioéconomie européenne, et des bioénergies. En effet la bioéconomie fournit des solutions pertinentes pour l'énergie et le climat en s'appuyant sur la complémentarité des usages des productions agricoles (alimentaire, bioénergies-bioproducts, stockage du carbone) et non en les opposant. Elle fournit une vision plus inclusive de la contribution de l'agriculture aux diverses politiques alimentaires, énergétiques et climatiques de l'Union Européenne, qui sera profitable à la croissance économique. Il est temps de défendre une vision positive des enjeux autour du climat et de l'énergie et non plus une approche « punitive ». La bioéconomie peut être au cœur de cette nouvelle approche !

■ LES DOSSIERS DE CERTIFICATION MAÏS 2016 SONT DISPONIBLES

La version 2016 du dossier de certification est désormais en ligne sur le site de l'AGPM (www.agpm.com).

Ce dispositif repose sur une certification volontaire, simple et rapide à mettre en œuvre, destiné à l'ensemble des exploitations (céréalières, éleveurs) dont la part de maïs représente plus de 75% des terres arables. Il permet aux exploitations engagées de bénéficier des aides PAC au titre du verdissement tout en conservant un assolement spécialisé en maïs.

Pour les producteurs déjà engagés en 2015 ou pour les nouveaux intéressés par ce dispositif, le dossier de certification est à compléter et à retourner à l'organisme certificateur OCACIA avant le 22 avril 2016.

■ L'INTERDICTION DES SACS PLASTIQUE : BEL AVENIR POUR LA FILIÈRE BIOPLASTIQUE FRANÇAISE

C'est officiel depuis le 31 mars 2016, le décret interdisant les sacs plastiques est enfin paru après 10 années de mobilisation de l'AGPM aux côtés des autres organisations de la filière : de la production végétale aux industriels.

A partir du 1 juillet 2016, les sacs en plastique légers, distribués aux caisses des magasins, seront interdits et au premier janvier 2017 les sacs utilisés pour emballer les fruits et légumes devront être remplacés par des sacs en bioplastique compostables.

Excellente nouvelle pour l'environnement, c'est aussi une belle opportunité attendue depuis longtemps par la filière bioplastique avec l'ouverture d'un vrai marché et plusieurs milliers d'emplois à la clé.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} FÉVRIER 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/02/16	situation au 01/02/15	100 = 01/02/15
Stocks collecteurs agréés	5 208,4	7 402,2	70,4
Collecte	9 622,3	13 435,3	71,6
Importations*	235,1	301,3	78,0
Amidonnerie	1 344,0	1 326,0	101,3
Semoulerie	215,0	214,0	100,5
Exportations*	2 915,3	3 604,7	80,9
Dt UE	2 852,1	3 506,2	81,3
pays tiers	63,2	98,5	64,2

* chiffres au 01/01

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} FÉVRIER 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/02/16	situation au 01/02/15	100 = 01/02/15
Blé tendre	2 986,9	2 764,1	108,1
Orge	583,9	651,2	89,7
Maïs	1 710,4	1 986,9	86,1
Autres céréales	478,9	449,6	106,5
TOTAL	5 760,1	5 851,8	98,4

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	FÉVRIER 2016	FÉVRIER 2015
Rendu Bordeaux	139,50	144,37
Départ Eure-et-Loir	135,87	136,12
Majorations mensuelles	6,51	6,51